



DEL 22-075

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÈVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

6 septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

7 septembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'an deux mille vingt deux

Le treize septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Sylvain BACHELEY, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGREAU, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 16 septembre 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 6 septembre 2022

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne FLEURY), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Alain GIBERGUES), Nicolas ROUGET (pouvoir à Sylvain BACHELEY), Mickaël JUIGNE, Louis MASSARD (pouvoir à Marie CHEVALIER), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : Adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 2112060DIR01ART du 6 décembre 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion de la Sarthe la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune d'Yvré l'Évêque,

Il est proposé d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

En effet, au vu de nos effectifs, il est peu aisé de mettre en place un tel dispositif en interne. Seules les très grandes collectivités (grandes villes, départements...) sont en mesure de le porter directement.

L'adhésion de la collectivité est prise en compte dans la cotisation additionnelle versée chaque année par la commune au Centre de Gestion. Aucune facturation supplémentaire n'est donc due par la commune.

DEL 22-075



Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe

Votes :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Évêque, le 16 septembre 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

